

Journée nationale de l'AFDC

17 mars 2017

Collège Sainte-Barbe

4, rue Valette - 75005 PARIS

LE DROIT CONSTITUTIONNEL À L'ÉPREUVE DU NUMÉRIQUE

9h : Allocution d'ouverture par le professeur François-Guy TREBULLE, directeur de l'École de droit de la Sorbonne

9h15-9h30 : Présentation de la journée par Anne LEVADE et Dominique ROUSSEAU

9h45 : Ce que le numérique fait au droit constitutionnel sous la présidence de Jean GICQUEL

9h50 : La transformation de l'écriture de la constitution, l'exemple islandais *par Éric SALES, Maître de Conférences, Université de Montpellier*

10h20 : La transformation de l'écriture de la loi, l'exemple de la loi sur la République numérique *par Ariane VIDAL-NAQUET, Professeur à l'Université Aix-Marseille*

10h50 : La transformation des campagnes électorales, l'exemple américain *par Idriss FASSASSI, Maître de Conférences, Université Paris 2*

11h20 : Pause

11h30 : Débat

12h45 : Déjeuner

14h30 : Ce que le droit fait au numérique sous la présidence d'Henri OBERDORFF

14h40 : Le numérique saisi par le principe de souveraineté ? *par Bernard BENHAMOU, Secrétaire général de l'Institut de la souveraineté numérique*

15h10 : Le numérique saisi par le juge, l'exemple du Conseil constitutionnel, *par Tatiana SHULGA-MORSKAYA, Doctorante ATER, Université de Bordeaux*

15h40 : Le numérique saisi par les AAI, l'exemple de la CNIL, *par Edouard GEFFRAY, Secrétaire général de la CNIL*

16h10 : Pause

16h25 : Débat

17h25 : Conclusions *par Pauline TÜRK Université de Nice et Julien BONNET, Université de Montpellier*